

B. DEMANDE COMPLÈTE		
	OUI	NON
1. Formulaire de demande dûment rempli et signé		
2. Lettre d'accompagnement de l'organisme parrain		
3. Sommaire du projet		
4. Identification de la langue parlée par la population cible (FRANÇAIS/ANGLAIS/LES DEUX)		
5. Description de l'organisme parrain		
6. Justification du besoin du projet (contexte)		
7. Traite d'au moins un déterminant de la santé		
8. Énumère les objectifs du projet et leur lien avec une priorité		
9. Tient compte des principes du FSP		
10. Plan de travail et échéancier		
11. Plan d'évaluation		
12. Plan de diffusion		
13. Plan de viabilité		
14. Budget détaillé		
15. Lettres d'appui		
16. Preuve qu'une assurance responsabilité civile a été contractée		
17. Preuve du statut « sans but lucratif »		
C. ADMISSIBILITÉ		
	OUI	NON
1. L'organisme parrain est-il un organisme canadien bénévole, à but non lucratif ou un établissement d'enseignement?		
2. Le projet proposé a-t-il une envergure nationale (au moins trois régions)?		
3. La proposition respecte-t-elle le but, les objectifs et les principes du FSP?		
4. La proposition aborde-t-elle une des priorités?		
5. Le projet proposé met-il l'accent sur la recherche fondamentale?		
6. Le projet proposé est-il conçu pour être lucratif?		
7. Le projet proposé offre-t-il des services directs qui relèvent d'autres gouvernements?		
8. Le projet proposé vise-t-il uniquement le développement ou le soutien organisationnel, une conférence, un symposium ou un atelier annuel ou la création d'un site Web ou encore une production audiovisuelle?		

D. ÉVALUATION DU RISQUE POUR LES BÉNÉFICIAIRES ANTÉRIEURS DU FSP		
	OUI	NON
1. Le requérant a-t-il respecté les exigences concernant les rapports détaillés?		
2. Ces descriptions correspondaient-elles au plan de travail et à l'échéancier du projet?		
3. La relation de communication et de travail entre le requérant et Santé Canada a-t-elle été positive?		
4. Le requérant a-t-il démontré qu'il était capable de gérer les projets?		
5. Le requérant a-t-il démontré qu'il était capable d'assurer la participation du public ou de la collectivité?		
6. Le requérant a-t-il respecté les objectifs du projet antérieur?		
7. Le requérant a-t-il satisfait à l'exigence visant l'évaluation du projet?		
8. Une vérification du projet géré par ce requérant a-t-elle été réalisée?		
9. La dotation (roulement, différends, politiques et procédures visant les ressources humaines) a-t-elle été stable au cours des projets antérieurs?		
10. Le requérant est-il actuellement engagé dans un processus de règlement des litiges?		
11. Le requérant doit-il de l'argent à l'État?		
E. ÉVALUATION DU RISQUE POUR LE NOUVEAU REQUÉRANT DU FSP		
	OUI	NON
1. Le requérant a-t-il géré des accords de contribution de Santé Canada ou d'autres ministères fédéraux?		
2. La Section du FSP ou le secteur de programme ont-ils établi une relation de travail avec le requérant dans un domaine autre que celui des subventions et des contributions?		
3. Le requérant a-t-il démontré qu'il est capable de gérer le projet dans le cadre de son plan de travail, de l'échéancier établi et du budget de la proposition?		
4. Le requérant est-il actuellement engagé dans un processus de règlement des litiges?		
5. Le requérant doit-il de l'argent à l'État?		